

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan

DROIT D'ACCUEIL A L'ECOLE

Décret n°2008-901 du 4 septembre 2008 relatif à la compensation financière de l'État au titre du service d'accueil

A transmettre

par courrier électronique : <u>ce.divel56@ac-rennes.fr</u>

ΟU

🕝 par voie postale à

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan

DIVEL

3 allée du Général LE TROADEC CS 72506 -56019 VANNES Cedex

DATE DE LA GREVE: 01 février 2024

COMMUNE		
N° SIRET		
ECOLE (un état par école)		
Nombre d'élèves d'enseignants grévistes accueillis		
Nombre d'enseignants grévistes		
Local d'accueil		
Fait àCachet et signature		

Le Maire